

**PROVINCE DE QUÉBEC  
PAROISSE DE SAINT-SULPICE  
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

**Le 3 juillet 2018**

Séance régulière du Conseil tenue le 3 juillet 2018 à 19h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Julie Soulard, Réjean Marcheterre-Riopel, Steve Mador, Jessica Laforest-Robitaille et Pierre Imbault.

Était absent Monsieur Maurice Prud'homme

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

**ORDRE DU JOUR - LECTURE ET ADOPTION**

**Rés. 2018-145**

**ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Soulard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

L'ordre du jour proposé tel que rédigé

**Rés. 2018-146**

(non utilisée)

**PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JUIN – DÉPÔT ET ADOPTION**

**Rés. 2018-147**

**PROCÈS-VERBAL**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Soulard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le procès-verbal du mois de juin 2018 tel que rédigé.

**RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE – DÉPÔT ET ADOPTION**

**Rés. 2018-148**

**RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le rapport sur la situation financière tel que déposé

**COMPTES & FACTURES – DÉPÔT ET ADOPTION.**

**Rés. 2018-149**

**COMPTES & FACTURES**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Soulard

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Tous les comptes présentés, qu'ils soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 150,970.68\$ \$ (Chèques fournisseurs 22875 à. 22963)

**LÉGISLATION PROPOSÉE**

1o Mandat à la firme Paré et Associés - Modifications aux règlements d'urbanisme

**Rés. 2018-150**

**MANDAT À LA FIRME PARÉ ET ASSOCIÉS - MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint Sulpice autorise la Directrice Générale à mandater la firme Paré et associés afin de préparer les Règlement, de concordance du Règlement 146-08 de la MRC de L'Assomption et de corriger certaines erreurs constatées dans nos divers Règlement d'urbanisme.

2o Maison des Jeunes Le Rivage de St-Sulpice – Demande de prêt d'équipement

**Rés. 2018-151**

**MAISON DES JEUNES LE RIVAGE DE SAINT-SULPICE – DEMANDE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Soulard

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal accepte la demande de prêt d'équipement faite par la Maison des Jeunes le Rivage de Saint-Sulpice pour leur BBQ qui aura lieu le 5 juillet 2018. La Maison des Jeunes devra s'assurer lors du retour des chapiteaux que toutes les pièces sont présentes et qu'aucun bris n'a affecté les équipements prêtés.

3o Madame Francine Daigneault – Demande de P.I.I.A. – 144, rue Notre-Dame - Décision

**Rés. 2018-152**

**MADAME FRANCINE DAIGNEAULT – DEMANDE DE P.I.I.A – 144, RUE NOTRE-DAME - DÉCISION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De plus, le conseil municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice *accepte* l'avis formulé par le Comité Consultatif d'urbanisme qui *accepte* la demande de permis faite par Mme Francine Daigneault concernant un immeuble situé sur le lot 2185588 et dont le futur numéro civique est 144, rue Notre-Dame à Saint-Sulpice, afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale selon les matériaux et couleurs proposés lors de la demande, le tout étant conforme aux règlements de construction et de zonage et répondant aux critères du P.I.I.A. et demande au Directeur des Services d'émettre le permis de construction

4o Madame Yolaine Doyon et Monsieur Benoit Lacroix – Demande de P.I.I.A. – 853, Chemin du Bord-de-L'Eau - Décision

**Rés. 2018-153**

**MADAME YOLAINE DOYON ET MONSIEUR BENOIT LACROIX - DEMANDE DE P.I.I.A – 853, CHEMIN DU BORD-DE-L'EAU - DÉCISION**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Soulard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De plus, le conseil municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice *accepte* l'avis formulé par le Comité Consultatif d'urbanisme qui *accepte* la demande de permis faite par Mme Yolaine Doyon et M. Benoit Lacroix concernant un immeuble situé sur le lot 3729857 et dont le numéro civique est 853, chemin du Bord-de-L'Eau à Saint-Sulpice, afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale selon les matériaux et couleurs proposés lors de la demande, le tout étant conforme aux règlements de construction et de zonage et répondant aux critères du P.I.I.A. et demande au Directeur des Services d'émettre le permis de construction

5o Monsieur José Pacheco – Demande de Dérogation Mineure – 1333, rue Notre-Dame – Décision

**Rés. 2018-154**

**MONSIEUR JOSÉ PACHECO – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1333, RUE NOTRE-DAME - DÉCISION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le conseil municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice *accepte* l'avis formulé par le Comité Consultatif d'urbanisme qui *accepte* une (1) demande de dérogation mineure provenant de Monsieur José Pacheco, pour un immeuble situé sur le lot 3731083 et dont le numéro civique est 1333, rue Notre-Dame à Saint-Sulpice, **l'objet de la dérogation** concerne l'autorisation de permettre la construction d'une résidence unifamiliale avec une marge de recul avant de 10 m. au lieu des 12 m requis et une somme des marges latérales à 3.24 m au lieu des 4 m requises en zone AGR du règlement de zonage numéro 316

6o Madame Martine Ouellet et Monsieur Serge Laniel – Demande de dérogation mineure- 1550, rue Notre-Dame - Décision

**Rés. 2018-155**

**MADAME MARTINE OUELLET ET MONSIEUR SERGE LANIEL – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1550, RUE NOTRE-DAME – DÉCISION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le conseil municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice *accepte* l'avis formulé par le Comité Consultatif d'urbanisme qui *refuse le volet 1* concerne l'autorisation de permettre la construction d'un garage d'une superficie de 135.4 m.ca (1457 pi.ca.) au lieu de 93 m.ca (1000 pi.ca) tel que prescrit au tableau 9 de l'article 806 du règlement de zonage numéro 316, **qui accepte le volet 2** concerne l'autorisation pour l'installation d'une porte de garage de 2.74 m (9 pi.) au lieu des 2.4 m (8 pi.) tel que prescrit au tableau 9 de l'article 806 du règlement de zonage numéro 316 et **qui refuse le volet 3** concerne l'autorisation de permettre une hauteur maximale pour le garage de 6.4 m. (21 pi.) au lieu du 5.5 m (18 pi.) tel que prescrit au tableau 9 de l'article 806 du règlement de zonage numéro 316

De plus, une marge de recul de 2 mètres de la ligne latérale est exigée avec le voisin du 1544, rue Notre-Dame et le garage projeté ne peut être plus en cours avant que le garage existant

7o BEM feux d'artifice – Fête Nationale – Félicitation et remerciement

**Rés. 2018-156**

**BEM FEUX D'ARTIFICE – FÊTE NATIONALE – FÉLICITATION ET REMERCIEMENT**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal désire transmettre la présente résolution afin de féliciter et remercier la compagnie BEM feux d'artifice pour l'excellent spectacle offert dans le cadre des festivités de la Fête Nationale samedi le 23 juin 2018 et pour la très haute performance des effets pyrotechniques choisis qui ont été déterminant dans la qualité du spectacle

8o Image et son – Soumission pour St-Sulpice en fête – Décision

**Rés. 2018-157**

**IMAGE ET SON – SOUMISSION POUR ST-SULPICE EN FÊTE - DÉCISION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte la soumission de la compagnie Image et Son au montant de 3,100. \$ plus taxes applicables, pour les festivités de St-Sulpice en fête

**COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame Martine Desrosiers, Question au sujet du système d'alerte.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Rés. 2018-158**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille  
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Soulard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :  
L'assemblée soit levée. **19h20**

**Je, Michel Champagne, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal***

.....  
**Michel Champagne**  
**Maire**

.....  
**Marie-Josée Masson**  
**Directrice Générale et**  
**Secrétaire-Trésorière**